

Ezanville,  
Le 07/03/2017

Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité  
(AFAAD)  
6, Rue des Silos à grains  
95460 EZANVILLE  
association@afaad.net

Cher Candidat,

Depuis bientôt deux années, **l'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD)** travaille à l'amélioration des conditions d'abattage des animaux de boucherie. Malheureusement, et malgré les récents travaux de la Commission d'enquête parlementaire du député Olivier Falorni que nous saluons, de nombreuses interrogations demeurent, et l'absence de mesures efficaces doit être portée à votre connaissance.

Selon nous, et au regard de l'expérience que nous avons sur ce dossier, il est urgent de prendre en compte la diversité des problématiques qui s'y rapportent et qui expliquent les images dramatiques qui ont été diffusées ces derniers mois. Il est certain qu'en l'absence d'une réelle volonté politique et de mesures correctives efficaces, de nombreuses images de maltraitance en abattoir continueront de faire régulièrement la une des médias.

C'est pourquoi nous tenons à vous exposer les mesures prioritaires à porter et souhaiterions savoir quelles réponses vous souhaitez y apporter dans la perspective de votre candidature à la présidence de la République.

**Une carence manifeste des contrôles sur les chaînes d'abattage  
Les services vétérinaires en abattoir : des effectifs insuffisants et une mission essentiellement d'ordre sanitaire.**

Depuis des années le nombre d'inspecteurs vétérinaires en abattoir ne cesse de diminuer (les effectifs ont ainsi été réduits de 21% depuis 2007) ! Les missions qu'ils doivent effectuer s'en trouvent être grandement amputées. On constate que la priorité donnée aux inspections sanitaires ne laisse guère de place aux contrôles liées à la protection animale. Dans tous les établissements que nous avons pu visiter jamais nous n'avons pu constater la présence de ces services vétérinaires à proximité du poste le plus sensible : le poste de mise à mort des animaux.

L'accent doit être mis sur le contrôle du poste d'abattage, le point essentiel étant la vérification de la perte de conscience. On retrouve des situations récurrentes d'absence d'étourdissement suffisant, de reprise de conscience non corrigée par un

A propos de l'AFAAD

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité est une organisation à but non lucratif, qui œuvre en faveur d'un respect de la réglementation concernant les conditions d'abattage des animaux. Notre mission est de garantir aux animaux destinés à la consommation les meilleures conditions possibles que ce soit en termes de réduction du stress, que de souffrance lors du processus d'abattage. Site web : afaad.net

étourdissement d'urgence, de délais d'attente trop longs entre l'étourdissement et la saignée, d'absence de mesures correctives et de sanctions appropriées par les autorités.

Cette carence des contrôles au poste d'abattage peut expliquer en partie que des actes de maltraitance aient pu être commis dans divers établissements. Si des caméras de contrôles peuvent être un moyen de palier à cette baisse d'effectifs, elles doivent nécessairement s'accompagner de moyens humains en mesure de les exploiter rigoureusement.

C'est pourquoi, nous souhaiterions savoir si vous entendez encourager le recrutement d'inspecteurs vétérinaires en abattoir ? Et si oui, quel serait le nombre de fonctionnaires que vous projetez de recruter, et selon quel calendrier ?

### **Une formation pratique à créer et à mettre en œuvre**

#### **Les opérateurs d'abattage : l'absence inquiétante d'une formation pratique aux gestes d'abattage.**

Au cours de l'année 2016, l'AFAAD a mené une enquête concernant le recrutement du personnel d'abattoir. A l'issue de ce travail, plusieurs constats se sont imposés à nous : les abattoirs ne parviennent pas à recruter du personnel qualifié et formé, par conséquent, la majorité d'entre eux a recours à des personnels intérimaires, qui au mieux, seront formés « sur le tas ». Cette situation dramatique entretient malheureusement la maltraitance animale du fait de l'absence effective de formation aux bons gestes d'abattage. Ces gestes techniques ne s'improvisent pas.

En outre, nous rappelons que la formation « protection animale » des opérateurs doit être rapidement améliorée. Le volet théorique actuellement obligatoire pour l'ensemble des salariés travaillant sur des animaux vivants doit être renforcé et complété par une formation pratique. En l'état, la formation actuelle de 7h, uniquement théorique, ne peut suffire à garantir la bonne maîtrise des gestes de mise à mort.

Nous souhaitons connaître les mesures que vous entendez proposer afin d'assurer la formation des opérateurs d'abattage ? Ne pensez-vous pas qu'il serait essentiel que l'interprofession se saisisse enfin de cette problématique ?

### **Des méthodes d'abattage qui doivent évoluer**

#### **La réalité des abattages sans étourdissement : une souffrance aujourd'hui injustifiée.**

Indépendamment de toutes les mesures de contrôle et de formation qui pourraient être mises en œuvre, demeure un problème essentiel, celui de l'abattage sans étourdissement préalable : dans le cadre de l'abattage rituel (juif ou musulman), l'animal n'est pas étourdi et l'égorgeage à vif entraîne une souffrance, mise en

A propos de l'AFAAD

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité est une organisation à but non lucratif, qui œuvre en faveur d'un respect de la réglementation concernant les conditions d'abattage des animaux. Notre mission est de garantir aux animaux destinés à la consommation les meilleures conditions possibles que ce soit en termes de réduction du stress, que de souffrance lors du processus d'abattage. Site web : [afaad.net](http://afaad.net)

évidence par de nombreuses études scientifiques, et que nous jugeons inacceptable et même injustifiable.

L'AFAAD souhaite la mise en place d'un étourdissement obligatoire pour tous les animaux afin de limiter toute souffrance évitable.

Faute d'une évolution réglementaire en France, nous vous demandons expressément que le soulagement obligatoire post-jugulation de l'animal puisse être assuré dans les secondes qui suivent l'égorgement – c'est ce que l'on appelle un étourdissement de soulagement, pratiqué afin de ne pas laisser agoniser les animaux. Nous souhaitons également que l'électronarcose réversible soit développée et pratiquée en bonne entente avec les autorités concernées. Dès lors que le culte n'est pas opposé par principe à l'étourdissement réversible, et qu'il existe des méthodes fiables pour le mettre en œuvre, on ne voit pas pourquoi on devrait continuer à s'acharner à égorger des animaux conscients, dans la souffrance.

Nous souhaiterions connaître votre position sur ce sujet et surtout, quelles mesures vous entendez prendre pour épargner à des millions d'animaux de boucherie cette évidente souffrance ?

## **Un besoin de transparence pour les éleveurs, les associations et les consommateurs**

### **Des éleveurs dans l'impossibilité de pénétrer dans la majorité des abattoirs.**

Nous faisons un constat inquiétant : les éleveurs, au fil des années, ont été littéralement évincés des abattoirs et par conséquent, ne maîtrisent plus du tout la fin de vie de leurs animaux.

Comme l'exprimait le député Olivier Falorni il y a quelques mois, les abattoirs sont devenus de véritables « boîtes noires ». Nos nombreuses rencontres avec des éleveurs attestent d'une incapacité de ces derniers à pouvoir s'assurer de la bonne mise en œuvre des processus d'abattage pour leurs animaux. C'est pourquoi, notre organisation demande que les éleveurs bénéficient d'un droit d'accès aux abattoirs lorsque l'outil est en fonctionnement. Nous suggérons d'établir un contrat bipartite entre le responsable de l'abattoir et l'éleveur garantissant à minima 3 visites inopinées/an à l'éleveur lorsque la chaîne d'abattage est en fonctionnement.

### **Des associations de protection animale en incapacité de proposer des actions correctives auprès des abatteurs, faute de bénéficier d'un droit de visite.**

Nous souhaitons qu'un travail collaboratif puisse se mettre en place avec les abatteurs. Les associations de protection animale fortes de leur expertise et de leur connaissance des problématiques en abattoir seraient en mesure d'apporter un regard neuf sur les dysfonctionnements à corriger. Nous interrogeons : comment travailler en collaboration avec des établissements qui demeurent impénétrables ?

A propos de l'AFAAD

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité est une organisation à but non lucratif, qui œuvre en faveur d'un respect de la réglementation concernant les conditions d'abattage des animaux. Notre mission est de garantir aux animaux destinés à la consommation les meilleures conditions possibles que ce soit en termes de réduction du stress, que de souffrance lors du processus d'abattage. Site web : [afaad.net](http://afaad.net)

### **Traçabilité : des consommateurs inquiets face à une carence d'étiquetage obligatoire de la méthode d'abattage.**

Notre association se mobilise depuis sa création afin d'obtenir un étiquetage obligatoire de la méthode d'abattage. Certains abattoirs ne pratiquent plus l'étourdissement des animaux, alors même que la viande concernée n'est pas exclusivement destinée aux consommateurs israélites et musulmans. Cet état de fait, parfaitement connu des autorités françaises, est une infraction aux règles régissant l'abattage des animaux de consommation. C'est aussi une violation du principe constitutionnel de la liberté de conscience et de religion puisque des consommateurs n'appartenant pas aux communautés religieuses israélites et musulmanes sont amenés à leur insu, à manger de la viande issue d'abattage sans étourdissement.

L'occasion de vous interroger sur les mesures que vous entendez mettre en œuvre afin de garantir une vraie transparence de la part des établissements d'abattage vis à vis des éleveurs, des associations de protection animale et des consommateurs ?

### **Alternatives aux abattoirs industriels**

**Des alternatives aux seuls abattoirs industriels existent, mais elles ne sont pas encouragées par les pouvoirs publics français.**

De plus en plus d'éleveurs et de nos concitoyens cherchent à encourager des voies alternatives aux seuls abattoirs industriels. Des exemples de structures d'abattage mobiles nous viennent de Suède, de Grande Bretagne ou encore d'Allemagne. Elles permettent d'éliminer la phase de transport très anxiogène pour les animaux. Ces abattoirs mobiles permettent également à l'animal de « naître, vivre et mourir à la ferme », dans son environnement, près des siens.

Notre association travaille depuis plus d'une année et demie au développement d'abattoirs mobiles en France au sein du collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme », afin qu'une cette pratique puisse être légalisée en France et encouragée par les autorités ministérielles. Allez-vous nous permettre d'expérimenter enfin cette solution en France ? Entendez-vous la développer et si oui, selon quel calendrier ?

Je vous serais très obligé de bien vouloir, en tant que candidat à la présidence de la République, me faire connaître **vos position** et vos **propositions détaillées** concernant l'amélioration des abattoirs et par conséquent, le sort réservé à l'avenir aux millions d'animaux abattus pour notre consommation.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et aux actions que vous entendez porter pour répondre à notre demande.

Veillez agréer, Monsieur le candidat, l'expression de mon profond respect.

**Caroline BROUSSEAUD**

Présidente-Fondatrice de l'AFAAD

A propos de l'AFAAD

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité est une organisation à but non lucratif, qui œuvre en faveur d'un respect de la réglementation concernant les conditions d'abattage des animaux. Notre mission est de garantir aux animaux destinés à la consommation les meilleures conditions possibles que ce soit en termes de réduction du stress, que de souffrance lors du processus d'abattage. Site web : afaad.net